



Stadt Biel  
Ville de Bienne

**- c a f**

CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE



Commune municipale  
d'Evilard / Macolin  
Einwohnergemeinde  
Leubringen / Magglingen

Conseil-exécutif du canton de Berne  
Postgasse 68  
3011 Berne

Bienne, le 1<sup>er</sup> juillet 2011

## **Délégation biennoise aux affaires jurassiennes**

### **Prise de position Ville de Bienne – commune d'Evilard – CAF**

Avenir institutionnel de la région - étude du professeur Schuler (institut CEAT) sur les relations entre le district de Bienne et le Jura bernois

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bienne, la commune d'Evilard et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) ont bien reçu votre courrier du 18 avril 2011, par lequel vous appelez les trois institutions susmentionnées à prendre position sur les conclusions du rapport CEAT, et ils vous en remercient. Réunies au sein de la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), nos trois autorités vous prient de prendre connaissance de la prise de position commune suivante.

#### **1. Avenir institutionnel de la région – neutralité active**

Ainsi que vous le rappelez dans votre courrier du 18 avril 2011, l'étude de la CEAT était avant tout destinée à servir de base, parmi d'autres études, aux réflexions sur l'avenir institutionnel de la région. Elle a notamment fait partie de la documentation à disposition du Conseil du Jura bernois en vue de sa prise de position du 25 mai dernier. Les autorités réunies dans la DBAJ se réjouissent que les relations entre le district de Bienne et le Jura bernois aient été prises en compte dans la réflexion, comme demandé de longue date par le district de Bienne et comme promis par le Conseil-exécutif.

Une fois l'étude de la CEAT rendue publique le 15 avril 2011, la DBAJ s'est volontairement abstenue d'intervenir avant la communication des décisions du Conseil du Jura bernois et du Conseil-exécutif le 27 mai dernier, pour ne pas donner l'impression d'interférer dans le débat interjurassien. Les autorités du district de Bienne restent en cela fidèles à leur politique de neutralité active, qu'elles entendent poursuivre.

Nous ne commentons donc pas à ce stade la décision annoncée par le Conseil-exécutif d'organiser un vote populaire en 2013 sur l'avenir du Jura bernois, mais nous vous prions de prendre en compte les éléments ci-dessous, y compris lors de l'organisation d'une votation éventuelle.

## 2. Enjeux d'une votation – séparation ou statu quo+

L'étude de la CEAT concentrait son analyse sur les conséquences pour Bienne d'un éventuel départ du Jura bernois vers un nouveau canton. Le professeur Schuler répondait en cela au mandat qui lui a été donné de ne pas examiner les conséquences potentielles d'un « statu quo+ », ce dernier n'ayant encore pas été défini. Cependant, au vu de la prise de position du CJB en faveur du statu quo+ et vu l'annonce faite par le canton d'une votation en 2013, il est probable que le statu quo+ sera défini au cours des mois à venir, afin d'offrir à la population une alternative claire.

Dans ce cas, les autorités réunies au sein de la DBAJ demandent à être associées aux réflexions sur un éventuel statu quo+. Tout en gardant toujours à l'esprit que ce dernier s'adresse principalement au Jura bernois et à la région interjurassienne, nous estimons que le Canton de Berne ne saurait mener ce processus de réflexion sans tenir compte du district de Bienne et de la minorité francophone qui y vit.

En l'état actuel, la Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district de Bienne (LStP) accorde une protection et des droits à la population des deux entités. Le statu quo+, en engendrant inévitablement une révision de la LStP, aurait bien évidemment des conséquences aussi pour le district de Bienne. En particulier, certaines des pistes envisagées par le CJB pour un statu quo+, comme la création d'un poste de délégué aux subventions culturelles, rattaché au CJB, auraient des conséquences probables pour le district de Bienne.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où le corps électoral jurassien bernois devait choisir de rejoindre un autre canton, les conséquences pour le district bilingue de Bienne (en particulier sa population romande) et pour le canton seraient importantes. Elles restent difficiles à évaluer en termes économiques ; l'étude de la CEAT propose divers scénarios, mais le résultat, notamment en termes de pertes de postes de travail, reste très hypothétique et nous sommes d'avis qu'elles pourraient être plus dommageables qu'évoqué dans le rapport. Les conséquences sont bien plus évidentes en termes de bilinguisme. Le rapport du professeur Schuler le souligne notamment en ces termes : « *[En cas de déplacement de frontière, il resterait] dans l'arrondissement de Biel/Bienne une minorité de 18 600 personnes de langue française, moins de 2% de la population du Canton de Berne. (...) Il est probable que la pratique de ce bilinguisme sera mise à rude épreuve, dans les services, pour des raisons pratiques telles que difficultés de recrutement de personnel, une demande trop faible d'interlocuteurs francophones ou des coûts élevés.* » (p.103) Dans un tel cas, le fonctionnement institutionnel cantonal devrait être profondément repensé si on voulait tenter de garantir un certain bilinguisme à ce canton.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que, contrairement à l'affirmation faite dans votre courrier du 18 avril (« *Tant que cette hypothèse n'est pas actuelle, l'étude de la CEAT ne permet d'identifier aucune nécessité d'agir pour les autorités cantonales* »), le Canton doit d'ores et déjà prendre en compte le district bilingue de Bienne et le rapport de la CEAT dans ses préparatifs d'une votation en 2013.

Le rapport de la CEAT insiste sur la nécessité d'une forte volonté politique du Canton pour le maintien du bilinguisme cantonal et dans le district de Bienne. Cette volonté s'est déjà manifestée et nous comptons sur le Canton pour la manifester à nouveau, par exemple dans les discussions en cours sur l'avenir de la HEP-BEJUNE : le rapport CEAT a démontré l'importance de la présence d'établissements de formation tertiaire à Bienne pour maintenir une communauté francophone suffisamment forte dans le district et dans le canton.

## 3. Pistes de réflexion du rapport CEAT

Au-delà de l'analyse qu'il fait des conséquences pour le district de Bienne d'un départ éventuel du Jura bernois, le rapport du professeur Schuler dresse un intéressant portrait du bilinguisme biennois et cantonal ; il offre aussi des données statistiques nouvelles sur la répartition des langues à Bienne ou sur leur implication socio-économique. Il prend en compte diverses réformes administratives cantonales et leurs effets sur le bilinguisme à Bienne, autant de processus relevant du Canton et qu'il convient de garder à l'esprit lors des réformes à venir.

Indépendamment de l'organisation ou non d'un vote, et quelle que soit son issue, le rapport de la CEAT propose diverses pistes (p.2) pour renforcer et préserver le bilinguisme dans le district de Bienne : étendre la mission et les compétences du CAF aux autres communes de l'arrondissement de Biel/Bienne ; intensifier les relations du district de Bienne avec le Jura bernois et le Seeland, par exemple par le biais de la Conférence régionale ; développer le rôle régional de Bienne et son ancrage dans l'Arc jurassien.

Nous prenons acte avec intérêt de ces pistes de réflexion, en tenant compte du fait que certaines sont déjà partiellement mises en œuvre et que d'autres (comme le rôle du CAF dans l'arrondissement de Biel/Bienne) impliquent de délicates réflexions politiques, que le Canton doit aussi mener. L'avis des autres communes (alémaniques) de l'arrondissement devrait dans ce cas également être pris en compte. Il convient de relever cependant que l'arrondissement de Biel/Bienne est officiellement bilingue, contrairement à 18 des 20 communes qui le forment, et qu'au niveau cantonal, son fonctionnement doit déjà être bilingue.

Pour conclure, la DBAJ remercie le Conseil-exécutif d'avoir mandaté une étude sur les relations entre l'agglomération biennoise et le Jura bernois. Nous vous remercions également de prendre en compte les éléments mentionnés ci-dessus dans la poursuite de vos réflexions et négociations sur l'avenir institutionnel de la région.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

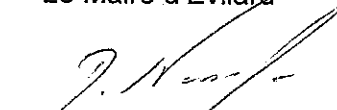
### Délégation biennoise aux affaires jurassiennes

Le Maire de Bienne



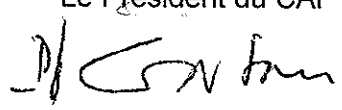
Erich Fehr

Le Maire d'Evilard



Daniel Nussbaumer

Le Président du CAF



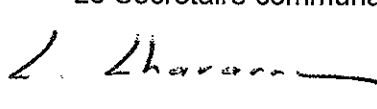
Philippe Garbani

La Chancelière



Barbara Labbé

Le Secrétaire communal



Christophe Chavanne

Le Secrétaire général



David Gaffino